

SNPL-DB ALPA– SPAC – UFPL

Communiqué commun tout PNT

Les syndicats ont été sollicités pour accompagner un projet ambitieux pour l'entreprise : la mise à disposition d'équipage, la maintenance et la formation d'équipages techniques pour le compte de compagnies africaines.

Dans le contexte que nous connaissons et que nous subissons, ce projet représentait une opportunité qu'il ne s'agissait pas de prendre à la légère.

Le SNPL =DB ALPA, le SPAC & l'UFPL ont tenté d'accompagner ce projet et ont toujours eu un positionnement pour le moins « proactif ».

Des principes ont tout de même été arrêtés :

- La LCP permettait d'ordonnancer les départs sans qu'aucun PNT ne puisse, par décision arbitraire, être écarté du projet à partir du moment où il s'engageait pour être volontaire.
- Les rémunérations ne devaient pas être inférieures aux rémunérations des PNT restés en France tout en comprenant que le projet devait trouver un équilibre de faisabilité.

Sur le premier point, les organisations PNT ont soutenus une phrase : « *Aucun PNT volontaire ne pourra être écarté de la mission Afrique.* », seule garantie de ne pas voir s'instaurer une mission de « copains » complétée par « d'autres » au profil moins DOV...La DOV l'a combattu avec acharnement et nous a toujours affirmé qu'elle (DOV) choisirait « qui » irait ou n'irait pas. Un NOGO pour les syndicats PNT qui ont fait de l'équité de traitement une condition incontournable, et cela depuis le premier jour.

Mais vous n'êtes pas au bout de vos surprises :

La rémunération : A Brit Air, nous sommes rémunérés selon un SMMG (67UHV) et au-delà en heures supplémentaires, heures supplémentaires calculées sur la base du SMMG/52 mais aussi en heures de nuit (SMMG/122/2). La proposition de la direction est de vous payer en UHV uniquement, avec l'équivalence suivante : une UHV vaut SMMG/67.

Si vous faites 10 UHV sur place, vous serez payés 10 x SMMG/67 ; si vous en faites 67, vous serez payés 67 x SMMG/67 soit 1 SMMG ; cerise sur le gâteau : **si vous faites 80 UHV, vous serez payés 80 x SMMG/67 et non pas un SMMG + 13 heures supp (13 x SMMG/52).**

De plus, les heures de nuits ne seront ni comptabilisées ni rémunérées.

Ce que nous avons acceptés était un per diem à 135€ complété par une rémunération standard « Brit Air », c'est-à-dire déclenchement des heures supplémentaires au-delà de 67 UHV complété par les heures de nuits si le PNT en produisait. Rien de plus de ce point de vu là que ce que nous avons au quotidien (AJR + heures de nuits !!!). Rien de bien novateur, et cela nous paraissait le

minimum du minimum et en aucun cas nous n'aurions pu imaginer qu'à l'occasion d'une mission aussi particulière l'entreprise puisse abaisser les conditions de rémunération créant ainsi un important différentiel en large défaveur de ceux qui pourraient être officiellement volontaires...

Dans ces conditions et face à ce projet irréal les syndicats SNPL-DB ALPA, SPAC & UFPL ont refusé de se fourvoyer dans cette parodie d'accord qui pourrait faire de plus jurisprudence dans l'avenir.

Ne trouvant pas, pour ces raisons évidentes, « d'écho » favorable auprès des organisations réellement représentatives des PNT que sont le SNPL, le SPAC et l'UFPL, la direction, profitant du manque d'expertise sur le sujet de l'UGICT a réussi à obtenir la signature des délégués de ce syndicat sur son texte.

Nous ne sommes pas persuadés que les délégués de ce syndicat aient saisi la nuance entre UHV payées et heures supplémentaires.

En tout état de cause, cette signature incompréhensible n'a pas pour effet de rendre l'accord valable et applicable.

Les accords PNT sont complexes et notre mode de rémunération ne saurait résister bien longtemps à l'amateurisme. Cette leçon, à un mois des élections professionnelles est cuisante sur les compétences des uns et des autres. Rien ne semble arrêter ce syndicat qui aurait tendance à imaginer que les conditions de travail et de rémunération des PNT sont devenues la valeur d'ajustement de l'entreprise.

En tous les cas l'attitude de la direction qui a piégée une UGICT-CGT avide de pouvoir dans la compagnie est lamentable. Elle portera avec l'UGICT-CGT, par ses intrigues, la responsabilité des événements qui suivront dans cette lamentable affaire.

Malgré tout, la DOV devrait re-solliciter votre volontariat, nous vous invitons à faire preuve de la plus grande prudence dans vos réponses.

NB : Ce week-end étant particulier, seules les mailing lists SPAC et UFPL seront utilisées, le gestionnaire mailing list du SNPL étant un peu loin de son ordinateur.

Les Bureaux SNPL – DB ALPA, SPAC, UFPL.